

**Commune de Cour-Maugis sur Huisne**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf janvier, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Cour-Maugis sur Huisne, se sont réunis, en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Boissy-Maugis, sous la présidence de Monsieur Guy RIGOT, Maire.

**Date de convocation** : 15 janvier 2021

**Etaient présents** : Guy RIGOT, Maire, Thierry LIGER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Gismonde HOUY, 2<sup>e</sup> Adjointe au Maire, Joël DE KONINCK, 3<sup>e</sup> Adjoint au Maire, Jean-Luc TOUTAIN, 4<sup>e</sup> Adjoint au Maire, Jean-François BRUNET, Magalie CHARPENTIER, Pascale CLÉMENT, Mickaël JOLY, Élodie KONING, Mickaël LAUNAY, Jean-François LEROUX, Sandrine LIGER, Anne-Laure MAILLARD, Marie-Christine MAURICE, Christophe PORC, Daniel POUSSIER, Thierry RABJEAU.

**Absent excusé** : Julien KIEFFER

Sandrine LIGER a été désignée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- ◆ Approbation du compte-rendu du 27 novembre 2020
- ◆ Église Saint Nicolas à Maison-Maugis : demande de subvention DETR
- ◆ Aménagement sécuritaire du centre-bourg de Boissy-Maugis : demande de subventions
  - DETR
  - FAL
- ◆ Acquisition de deux poteaux incendie : demande de DETR
- ◆ Café associatif : proposition de travaux
- ◆ Augmentation des horaires de Sandrine BACLE
- ◆ Présentation de l'aménagement sécuritaire du centre-bourg de Boissy-Maugis
- ◆ Questions diverses

**Approbation du compte-rendu du 27 novembre 2020**

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte-rendu du 27 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

## **Restauration de la voûte de l'église Saint-Nicolas à Maison-Maugis – Plan de financement modifié – demande DETR (délibération n° 01-2021)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 48-2020 présentant le plan de financement du projet de restauration de la voûte de l'église St Nicolas de Maison-Maugis de 161 009,86 € HT, et sollicitant des subventions.

Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement comme suit :

<b>Origine du financement</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
Conseil départemental	8 050,50 €	5 %
DETR	96 606,00 €	60 %
Fondation du Patrimoine	20 214,18 €	12,5 %
Emprunt	36 139,18 €	23,5 %
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>161 009,86 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve le projet de restauration de la voûte de l'église Saint-Nicolas à Maison-Maugis d'un montant HT de 161 009,86 €, soit 193 211,83 € TTC,
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- décide d'inscrire cette opération au Budget Principal 2021,
- sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR au taux de 60 %, incluant la majoration de 10% pour les communes nouvelles,
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire

## **Aménagement sécuritaire du centre-bourg de Boissy-Maugis : demande de subventions DETR et FAL**

### **Délégation maîtrise d'ouvrage de la réfection des routes départementales RD10 et RD111 (délibération n° 02-2021)**

Monsieur le Maire présente le dossier d'aménagement sécuritaire du bourg de Boissy-Maugis établi par Ingénierie 61 d'Orne Métropole. Ce projet prévoit notamment l'installation de 2 dispositifs sécuritaire type plateau surélevé sur la RD10 et un rétrécissement de chaussée sur la RD111, avec réfection des routes départementales à charge du département.

Dans un souci de cohérence, de coordination des travaux et d'optimisation des investissements publics, il est proposé d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du département à la commune. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la réfection des routes départementales (RD10 et RD111) dans le cadre de l'aménagement sécuritaire du bourg de Boissy-Maugis.

### **Aménagement sécuritaire du bourg de Boissy-Maugis – plan de financement – demande de subventions DETR et FAL (délibération n° 03-2021)**

Monsieur le Maire indique que le coût estimatif du projet d'aménagement sécuritaire du bourg de Boissy-Maugis s'élève à 459 999 € HT soit 551 998,80 € TTC.

Afin de pouvoir financer ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et le Fonds d'Action Locale (FAL).

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

<b>Origine du financement</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
DETR	275 999,00 €	60 %
FAL	19 550,00 €	4,25 %
Emprunt	164 450,00 €	35.75 %
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>459 999,00 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve le projet d'aménagement sécuritaire du bourg de Boissy-Maugis d'un montant HT de 459 999,00 €, soit 551 998,80 € TTC,
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- décide d'inscrire cette opération au Budget Principal 2021,
- sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR au taux de 60 %, incluant la majoration de 10% pour les communes nouvelles,
- sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre du FAL,
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Dans le dossier de présentation d'Orne Métropole le site classé de Réno-Valdieu apparaît. Joël de Koninck informe l'assemblée des incidences du site sur la gestion des haies.

Thierry Rabjeau demande si des priorités de passage seront prévues aux rétrécissements de chaussée et quel est l'impact des travaux sur les réseaux. Monsieur le Maire indique que des réunions d'information à destination des habitants seront organisées et qu'il sera nécessaire d'établir une étude du réseau pluvial.

### **Acquisition de deux poteaux incendie : demande de DETR (délibération n° 04-2021)**

Monsieur le Maire présente les devis de fourniture de bornes incendie pour les lieux dits : Les Augerets à Boissy-Maugis et La Deniserie à Courcerault. Le coût de chaque poteau est de 2 573,15 € HT soit 3 087,78 € TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'acquisition de ces deux poteaux incendie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve l'acquisition de deux poteaux incendie un montant total HT de 5 146,30 €, soit 6 175,56 € TTC,
- décide d'inscrire cet achat au Budget Principal 2021,
- sollicite l'attribution d'une subvention 3 088 € dans le cadre de la DETR au taux de 60 %, incluant la majoration de 10% pour les communes nouvelles,
- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de DETR et à signer toutes pièces nécessaires à ce projet d'acquisition.

### **Café associatif : proposition de travaux (délibération n° 05-2021)**

Monsieur le Maire rappelle le projet de café associatif au 5 rue du Perche à Boissy-Maugis. La commission communale Travaux et aménagements, et les membres du collectif pour le café associatif, ont visité les locaux afin de déterminer les travaux nécessaires à ce projet.

Suite à ces visites, Monsieur le Maire a sollicité un devis auprès de l'entreprise Rongère pour :

- abattre une cloison avec pose d'un portique métallique et habillage,
- refaire entièrement le sol du rez-de-chaussée (démolition sol actuel, ragréage, chape et pose d'un carrelage).

Monsieur le Maire sollicite la position du conseil municipal sur l'engagement de ces travaux qui s'élèvent à 16 026,94 € HT soit 19 232,33 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 4 abstentions :

- approuve le projet des travaux décrits ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis de 19 232,33 € TTC avec l'entreprise Rongère, ainsi que tout document nécessaire à ces travaux.

Anne-Laure Maillard donne lecture du courrier des membres du café associatif reçu en mairie le 15 janvier 2021. Par ce courrier, les membres du collectif indiquent leur préférence à l'aménagement de l'étage au lieu des travaux d'abattage de cloison et réfection de sol. Elodie Koning indique la crainte du collectif sur le délai d'ouverture du café associatif par rapport aux travaux.

Monsieur le Maire expose que les travaux vont permettre une optimisation de la surface du rez-de-chaussée qui atteindra 50 m<sup>2</sup>, et l'ouverture sur la salle des associations permettra d'avoir un espace plus accueillant. Thierry Liger complète en indiquant qu'un accueil uniquement au rez-de-chaussée limite les risques par rapport à un accueil du public à l'étage qui aurait nécessité des aménagements et mises aux normes ERP.

Monsieur le Maire indique également que les membres du café associatif ont la possibilité d'animations ponctuelles avant l'ouverture du 5 rue du Perche, en extérieur ou salles des fêtes, dès que la situation sanitaire le permettra. Cette proposition de mise à disposition des locaux communaux est rassurante pour le groupe (Anne-Laure Maillard).

### **Augmentation des horaires de Sandrine BÂCLE (délibération n°06-2021)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la démission de Madame KERGOSIEN qui effectuait le ménage dans les locaux de Courcerault (6 heures mensuelles), il a sollicité Madame BÂCLE effectuant le ménage dans les locaux de Boissy-Maugis (2 heures hebdomadaires + heures complémentaires), pour savoir si elle pouvait augmenter son temps de travail hebdomadaire. Madame Sandrine BÂCLE ayant donné son accord, Monsieur le Maire propose que son temps de travail soit de 3h50 par semaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, d'un emploi permanent à temps non complet de 2 heures hebdomadaires d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet de 3 heures 50 hebdomadaires d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire propose de faire un tour de table :

- Jean-François Leroux : tour de voirie effectué ce jour avec le technicien ATEV pour la programmation des travaux 2021. Suggestion d'utilisation de la balayeuse de la CdC pour enlever les pousses de végétaux sur les milieux de chaussée notamment à L'Emière et La Mourandière. Signalement également d'un plot avec panneau interdiction de stationner au lieu-dit La Hutinière. Monsieur le Maire indique que les plots seront retirés.
- Sandrine Liger souhaiterait qu'une signalétique avec port du masque obligatoire soit apposée aux entrées de bourg afin que chacun prenne conscience de la lutte contre la COVID. Monsieur le Maire indique que l'arrêté préfectoral est affiché sur les panneaux extérieurs de la mairie et qu'un affichage est mis en place chaque dimanche aux entrées du marché de Boissy-Maugis.
- Jean-François Brunet signale qu'à Saint-Maurice-sur-Huisne la présence des containers d'ordures ménagères le long de la route entraîne un creusement du bord de chaussée. Un remblais sera fait dans un premier temps avant d'envisager une solution plus pérenne.
- Mickaël Joly signale l'absence du comité des fêtes de Courcerault sur le site internet de la commune. Monsieur le Maire indique que la gestion du site est à revoir car il manque des informations ou certaines sont erronées, notamment horaires de la boulangerie. Mickaël Joly rappelle la déformation importante de la chaussée devant la station d'épuration de Courcerault. Monsieur le Maire rappelle que c'est une route départementale RD 629, et que la déformation est située en dehors des limites d'agglomération. Le département a mis en place une signalisation.
- Gismonde Houy fait le point sur la vaccination contre la COVID pour les habitants de la commune. Thierry Liger fait le point pour le département.
- Mickaël Launay : demande d'élagage pour le chemin de randonnées au lieu-dit Les Alleux ; buse du trop plein du lavoir de Courcerault est cassée et nécessite une intervention car dégradation du chemin.
- Joël de Koninck sollicite la liste avec les coordonnées complètes des membres du conseil municipal.

- Guy Rigot : le marché de producteurs du dimanche matin continue. Suivant l'évolution du contexte sanitaire des animations seront prévues.  
Le vote du budget est prévu le vendredi 12 mars à 19 heures. Prochain conseil municipal le vendredi 19 février à 20 heures : vote des subventions, projets de la CdC et pacte de gouvernance.
- Thierry Liger expose que le Pacte de gouvernance établit les règles de fonctionnement entre la CdC et les communes. C'est une clarification du processus décisionnel, des délégations de services, ... et une vue du territoire avec la liste des équipements et services de la CdC. L'avis des communes est sollicité et une révision du Pacte de gouvernance est prévue dans 12 mois.
- Organisation de la distribution du journal de la CdC par les conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.